



Expert en prévention et en maîtrise des risques

ATTESTATION N° DC 08 00 03

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE

**APTITUDE pour la CONFIRMATION d'ALARME pour
EXTINCTION AUTOMATIQUE à GAZ**

DEMANDE PAR

: **CHUBB Sécurité**

10 Avenue du Centaure – BP 8408
95806 – CERGY PONTOISE Cédex

NOM COMMERCIAL

: **LASER SCAN**

DESCRIPTION DU PRODUIT

: **Détecteur Optique de Fumée**

DOMAINE COUVERT

: Pilotage d'installation d'extinction automatique à gaz – Confirmation d'alarme feu par des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique - § 2.12.1.1 de la R7 (Juillet 2006)

PROTOCOLE D'ESSAIS

: Selon AMI 06-04 de Novembre 2006 du CNPP : Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme (*méthode 5*)

SELON RAPPORT D'ESSAI *

: **N° DI 08 00 93 du 29 Octobre 2008**

SENSIBILITE

: Réglable :

- « Très sensible - Pré-alarme sensible »
- « Sensible - Pré-alarme sensible »

AVIS TECHNIQUE DU CNPP

: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – Division Electronique de Sécurité**

Le **29 Octobre 2008**

Cachet et Signature du Directeur

Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon
Division Electronique de Sécurité
Pour le Directeur et par délégation

Le chef de service
Laboratoire Electronique de Sécurité
L. PIN
Signature électronique

* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essai

Trame n° 140 – Version 0

Ce rapport qui ne saurait constituer ni une homologation, ni un agrément, ni une qualification de quelque nature que ce soit, concerne exclusivement les produits, matériels ou installations qui ont été présentés à l'examen du laboratoire. Il ne peut être reproduit ou publié que dans sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.